

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 22 FEV. 2023

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Muriel BARBIER, conservateur en chef du patrimoine, inspectrice des collections, cheffe de service de l'inspection des collections au Mobilier national, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organise au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Cecile CHAUVEAU, cheffe de travaux d'art, cheffe de l'atelier montage dessins, spécialité « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », Musée du Louvre ;

Monsieur Philippe CRÉDEVILLE, chef de travaux d'art, monteur tourneur plâtre, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique – site de Sèvres ;

Monsieur Romain PASTOR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et documents », musée du Louvre;

Madame Vanessa SOUADET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « textile », licière en savonnerie, Mobilier National.

Article 2

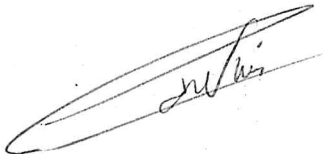
En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par monsieur Philippe CRÉDEVILLE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique – site de Sèvres ;

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **22 FEV. 2023**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



AUDE DE MARTIN DE VIVIES